

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Commissariat général  
au développement durable

### Décision du 5 mars 2018 fixant les taux de promotion dans les corps propres de Météo-France pour les années 2018, 2019 et 2020

NOR : TRED1807084S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,

Vu le décret n° 64-775 du 28 juillet 1964 modifié portant statut des aides-techniciens de la météorologie ;

Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des travaux de la météorologie ;

Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;

Vu le décret n° 2011-1139 du 21 septembre 2011 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs de la météorologie ;

Vu l'avis favorable du ministre de l'action et des comptes publics et du secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics du 23 février 2018,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés au titre des années 2018, 2019 et 2020 dans le corps des ingénieurs des travaux de la météorologie, des techniciens supérieurs de la météorologie et des aides-techniciens de la météorologie, en application des décrets statutaires susvisés, figurent en annexe à la présente décision.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 5 mars 2018.

Pour le président-directeur général et par délégation :

*Le directeur des ressources humaines,*

P. Roux

## ANNEXE

(En pourcentage)

| CORPS ET GRADES  | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|------|------|------|
| <b>Corps des ingénieurs des travaux de la météorologie</b> |      |      |      |
| Ingénieur divisionnaire des travaux                        | 11   | 11   | 11   |
| <b>Corps des techniciens supérieurs de la météorologie</b> |      |      |      |
| Chef technicien  | 12   |      |      |
| <b>Corps des aides-techniciens de la météorologie</b>      |      |      |      |
| Aide-technicien principal                                  | 25   | 25   | 25   |